



# Assemblée générale

Distr. générale  
9 octobre 2006  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante et unième session

Point 67 c) de l'ordre du jour

### **Promotion et protection des droits de l'homme : situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux**

## **La situation des droits de l'homme au Myanmar**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport fournit des précisions sur les bons offices déployés par le Secrétaire général pour faciliter la réconciliation nationale et la démocratisation au Myanmar, conformément à la résolution 60/233 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 2005.

Au cours de la période examinée, l'Organisation des Nations Unies s'est efforcée de reprendre le dialogue avec les autorités du Myanmar après un arrêt des contacts au plus haut niveau pendant près de deux ans. Il était essentiel d'engager un dialogue à un niveau suffisamment élevé afin de permettre au Secrétaire général d'exercer ses bons offices, surtout après la démission de son Envoyé spécial, en janvier 2006.

À la suite d'une série d'entretiens avec le Gouvernement du Myanmar, par l'intermédiaire de sa mission permanente à New York, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques s'est rendu au Myanmar en mai 2006. La mission dirigée par le Secrétaire général adjoint a rencontré les parties concernées et fait part des préoccupations de l'Organisation directement aux dirigeants du Gouvernement du Myanmar. La visite de la mission a eu quelques effets. Toutefois, des avancées plus concrètes s'imposent, car il n'y a pas encore vraiment eu de processus de démocratisation et de réconciliation nationale. Si l'annonce par le Gouvernement de la reprise, le 10 octobre 2006, des travaux de la Convention nationale est encourageante, rien n'indique pour l'instant que ce processus sera ouvert aux représentants de la Ligue nationale pour la démocratie et à des groupes politiques représentant les minorités nationales, ni qu'il sera modifié afin de permettre aux participants d'y contribuer de manière plus constructive. La lenteur et l'absence d'une participation générale à la mise en œuvre de la feuille de route sont également



des sujets de préoccupation, étant donné que trois années se sont écoulées et qu'une issue n'apparaît toujours pas clairement.

Le Secrétaire général exhorte de nouveau les autorités du Myanmar à nouer un dialogue sur le fond avec les représentants des minorités nationales et des partis politiques. Ce dialogue devrait s'engager dès que possible et s'accompagner de mesures de confiance, comme la libération d'un nombre conséquent de prisonniers politiques, la levée de toutes les restrictions qui pèsent encore sur les dirigeants politiques, la réouverture des bureaux de la Ligue nationale pour la démocratie et l'inclusion des partis d'opposition et de certaines minorités nationales dans la mise en œuvre de la feuille de route. S'il constate des progrès, le Secrétaire général se déclare de nouveau prêt à contribuer à la mobilisation d'une aide internationale pour soutenir les efforts de réconciliation nationale, afin que le peuple du Myanmar puisse bénéficier des perspectives de développement économique, social et politique qui s'offrent aux pays voisins.

## I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 5 de la résolution 60/233 du 23 décembre 2005, intitulée « Situation des droits de l'homme au Myanmar », par lequel l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à fournir ses bons offices et de poursuivre ses entretiens sur la situation des droits de l'homme et le rétablissement de la démocratie avec le Gouvernement et le peuple du Myanmar, y compris toutes les parties concernées par le processus de réconciliation nationale au Myanmar, et de fournir une assistance technique au Gouvernement à cet égard, et aussi de lui rendre compte à sa soixante-et-unième session, ainsi qu'à la Commission des droits de l'homme à sa soixante-deuxième session, des progrès réalisés dans l'application de ladite résolution.

2. Comme indiqué dans un rapport antérieur, le Secrétaire général a beaucoup de difficultés à user de ses bons offices depuis le limogeage du Premier Ministre Khin Nyunt et de ses collaborateurs à l'automne 2004, en raison de la diminution notable des contacts politiques entre l'ONU et les autorités du Myanmar qui s'est ensuivie. N'ayant pas été autorisé à se rendre au Myanmar depuis mars 2004, l'ancien Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Razali Ismail, a démissionné en janvier 2006. Le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar s'est également vu refuser l'accès au pays depuis novembre 2003. En conséquence, les quelques discussions politiques qui ont eu lieu avec le Gouvernement du Myanmar entre 2004 et le début de 2006 se sont déroulées à l'extérieur du pays.

3. Face à cette situation, des efforts ont été faits pour renouer le dialogue avec les autorités du Myanmar. Les discussions entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement se sont poursuivies, par l'intermédiaire de la Mission permanente du Myanmar à New York, afin de trouver des moyens de rétablir les contacts au plus haut niveau. À l'issue de ces discussions, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a été invité par le Ministre des affaires étrangères, U Nyan Win, à se rendre au Myanmar. Le Secrétaire général adjoint s'est rendu à Yangon et à Nay Pyi Taw, la nouvelle capitale administrative du pays, du 18 au 20 mai 2006.

4. L'objectif principal de la mission dirigée par le Secrétaire général adjoint, qui s'est déroulée dans le cadre des bons offices que l'Assemblée générale avait confiés au Secrétaire général, était de rencontrer les dirigeants et les parties concernées et d'analyser la situation directement afin de déterminer quoi d'autre pourrait être fait pour aider le Myanmar à progresser sur la voie de la démocratie ouverte à tous, du développement durable et de la réconciliation nationale. En outre, les activités de l'ONU et d'autres organismes d'aide ayant été soumises à des conditions plus contraignantes au cours de l'année écoulée, la mission s'est employée à régler la question du libre accès de l'aide humanitaire à la population du Myanmar.

5. Au cours de sa visite, le Secrétaire général adjoint a rencontré le Président du Conseil d'État pour la paix et le développement, le général Than Shwe, d'autres responsables gouvernementaux et des dirigeants du Parti de l'unité nationale, ainsi que Daw Aung San Suu Kyi et les dirigeants de la Ligue nationale pour la démocratie (LND). Les membres de la mission n'ont malheureusement pas pu rencontrer les représentants des minorités ethniques.

## II. Teneur des discussions

6. Lors de ses rencontres avec différents interlocuteurs, la mission a rappelé la volonté du Secrétaire général de continuer à exercer ses bons offices et, à cette fin, elle a souligné la nécessité de maintenir un dialogue constructif afin de faire avancer la démocratisation et le processus de réconciliation nationale. L'effort accompli par l'Organisation des Nations Unies pour renouer avec les dirigeants du Myanmar et engager un dialogue constructif a généralement été bien accueilli, à telle enseigne que le général Than Shwe a invité le Secrétaire général adjoint à revenir au Myanmar dans le courant de l'année.

7. La mission a encouragé les dirigeants du Myanmar au plus haut niveau à s'employer spécifiquement à rendre les travaux de la Convention nationale plus représentatifs et constructifs. La levée des restrictions qui pèsent encore sur les dirigeants politiques, y compris Daw Aung San Suu Kyi, et la réouverture des bureaux de la LND étaient au nombre des mesures proposées à cet effet. Lors d'une rencontre avec le Secrétaire général adjoint, Daw Aung San Suu Kyi s'est réjouie de la poursuite des efforts réalisés par l'Organisation des Nations Unies pour faciliter la réconciliation nationale et la démocratisation au Myanmar. À la veille de l'arrivée à expiration de l'assignation à résidence de Daw Aung San Suu Kyi, le Secrétaire général a exhorté les hautes autorités du Myanmar à la relâcher. C'est donc avec un sentiment de déception que le Secrétaire général a appris que le Gouvernement avait décidé de prolonger son assignation à résidence d'un an encore et qu'il a déclaré à cette occasion que les dirigeants du Myanmar avaient raté une occasion décisive de confirmer, par des mesures concrètes, leur engagement déclaré d'avancer vers une véritable réconciliation nationale et une démocratie ouverte à tous. Si Ssu Ssu Nway a bien été libéré le 6 juin 2006 à la demande du Secrétaire général adjoint, on estime cependant que 1 185 prisonniers politiques étaient détenus au Myanmar à la fin du mois d'août 2006.

8. La mission a abordé avec le Gouvernement la question de la situation dans l'État de Kayin où, à ce jour, 20 000 personnes environ auraient été déplacées et 5 000 se seraient réfugiées en Thaïlande sous l'effet des campagnes militaires intensives menées depuis le début de 2006 contre les groupes ethniques insurgés. Il est à craindre que les opérations militaires et les violations des droits de l'homme qui les accompagnent posent de graves menaces pour les minorités nationales dans l'est du Myanmar.

9. Malgré quelques progrès dans l'élucidation des directives restrictives que le Gouvernement a commencé à appliquer à l'assistance humanitaire en début d'année, des progrès restent à faire pour surmonter les difficultés qui subsistent, en ayant recours à un dialogue entre les organismes des Nations Unies et les autorités compétentes. De même, des mesures concrètes doivent être prises afin de garantir le libre accès du personnel humanitaire aux zones les plus touchées. Il faut espérer que le Gouvernement sera en mesure de répondre de manière positive au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés qui, le 14 août 2006, a demandé qu'il soit procédé à une évaluation interinstitutions des besoins humanitaires dans les zones de conflit.

10. Les partis politiques, et en particulier la LND, continuent d'être soumis à des restrictions et à une surveillance draconiennes. Bien que la mission ait reçu des représentants du Gouvernement l'assurance que la LND était toujours un parti

politique autorisé, certaines informations font état d'une recrudescence de la campagne de dénigrement dirigée contre cette formation dans la presse gouvernementale. La mission a demandé à plusieurs reprises que la LND soit autorisée à opérer librement à travers le pays, mais seul son siège à Yangon est ouvert actuellement. Par ailleurs, l'Association pour la solidarité et le développement de l'Union, organisation populaire créée par le Conseil d'État pour la paix et le développement, a annoncé récemment son intention de devenir un parti politique et de présenter des candidats aux prochaines élections.

11. Malheureusement, la Convention nationale, qui s'est réunie pour la dernière fois du 5 décembre 2005 au 31 janvier 2006, ne comptait aucun représentant de la LND ou de plusieurs partis politiques ethniques, notamment de la Ligue nationale shan pour la démocratie, qui était arrivée en deuxième position lors des élections de 1990. Bien que l'annonce par le Gouvernement que la Convention nationale reprendrait ses travaux le 10 octobre 2006 soit encourageante, rien n'indique pour l'instant que ce processus sera élargi aux représentants de la LND et à certains groupes politiques qui représentent des minorités ethniques.

12. Comme l'a indiqué le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, les peines sévères prononcées à l'encontre de plusieurs dirigeants shan en novembre 2005 ont érodé la confiance que certains groupes ethniques accordaient à la volonté de réconciliation nationale du Gouvernement. Le Rapporteur spécial a noté que si le Gouvernement ne répondait pas aux préoccupations des différentes ethnies, notamment aux graves accusations de violations des droits des communautés ethniques et à la détention de leurs dirigeants, le fragile cessez-le-feu conclu entre les deux parties en présence pourrait être réduit à néant.

13. La lenteur de la mise en œuvre de la feuille de route est également un sujet de préoccupation, étant donné que trois années se sont écoulées depuis l'annonce de ce processus, qui ne semble toujours pas prêt d'aboutir. Un calendrier et des modalités plus claires contribueraient à rendre le processus plus crédible aux yeux de toutes les parties concernées au Myanmar. Le Secrétaire général espère que toutes les parties s'emploieront à mettre en œuvre la feuille de route dans un esprit d'ouverture et en favorisant la représentation et la participation de tous.

14. Il est regrettable que le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar n'ait pas été autorisé à se rendre dans ce pays depuis près de trois ans. Le Secrétaire général espère que le Rapporteur spécial sera en mesure de remplir la mission qui lui a été confiée par l'Organisation et qu'il pourra s'y rendre prochainement au titre de la coopération du Myanmar avec le Conseil des droits de l'homme.

### **III. Observations**

15. La démocratisation et la réconciliation nationale sont des processus de longue haleine dont on ne peut attendre des résultats immédiats. Les bons offices déployés par le Secrétaire général ont pour objectif de continuer d'étudier et d'exploiter pleinement, aux côtés du Gouvernement du Myanmar et des autres parties intéressées, toutes les possibilités et les occasions d'avancer sur cette voie.

16. Le Secrétaire général exhorte donc de nouveau les autorités du Myanmar à prendre les mesures nécessaires pour que l'effort de réforme soit plus crédible et représentatif lors de la reprise des travaux de la Convention nationale, avant la fin de 2006, et au cours des étapes ultérieures de la feuille de route, notamment celles de la rédaction d'une constitution et de l'organisation d'un référendum national. Ces mesures devraient intervenir dès que possible, en commençant par celles propres à renforcer la confiance : libération d'un nombre conséquent de prisonniers politiques, levée de toutes les restrictions qui pèsent encore sur les dirigeants politiques, réouverture des bureaux de la LND et véritable participation de toutes les parties concernées à la mise en œuvre de la feuille de route. S'il constate des progrès, le Secrétaire général se déclare de nouveau prêt à contribuer à mobiliser l'assistance internationale pour soutenir l'effort de réconciliation nationale, afin que le peuple du Myanmar puisse bénéficier des perspectives de développement économique, social et politique qui sont celles des peuples voisins.

17. Le Secrétaire général demande également aux pays de la région, en particulier la Chine, l'Inde et les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, de continuer à encourager et à aiguillonner la réforme politique, économique et sociohumanitaire au Myanmar. Enfin, étant donné que le Conseil de sécurité a décidé le 15 septembre 2006 d'inscrire le Myanmar à son ordre du jour, le Secrétaire général ne doute pas qu'il pourra compter sur l'appui sans réserve du Conseil dans l'exécution de la mission de bons offices que lui a confiée l'Assemblée générale.

---